

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

COURAGE CIVIL. — HONNEUR. — PATRIE. — LIBERTÉ. — PROGRÈS. — GAITÉ. — SANTÉ. — BIEN-ÊTRE. — SAVOIR.

LE FANTASQUE,

JOURNAL CRITIQUE, INDUSTRIEL, LITTÉRAIRE ET NATIONAL, DES DEVOIRS, DES DROITS ET DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Imprimé et publié par

N. AUBIN, Rédacteur.
W. H. ROWEN, Imprimeur.

N° 32, Rue St. Jean, Haute-Ville.

Ce Journal paraît deux fois par semaine, le MERCREDI et le SAMEDI, l'année ou vol. se compose de 26 numéros et se divise en trimestres de 8, sans perte pour l'abonné.—Le Prix d'abonnement est de 2 piastres par an et payable trimestrielllement d'avance.—On ne le cède pas de son cription pour moins de six mois.—Les lettres par la poste ont une piastre par trimestre.—Tous communications, demandes ou réclamaçons doivent être adressées à M. le Directeur.—On insère gratuitement tous les articles d'utilité et d'intérêt public ; ceux de nature purement personnelle ou privée ne sont admis que moyennant rétribution de 2 s. par ligne.

Paix des Annonces. Première insertion, 4 lignes et au dessous une demi piastre. Au dessus de 6 lignes, 8 sous la ligne. Chaque insertion suivante se fait au quart des prix ci-dessus.—Les annonces non accompagnées d'ordre sont continuées jusqu'à avis contraire.—PRIMES. On donne le journal gratis aux personnes qui fournissent des annonces au montant de quatre piastres. Celles qui en insèrent pour dix piastres ont droit en outre à des ouvrages d'impression pour la valeur de 2 piastres. On déduit moitié des encançons, à produire en ouvrage. Les agents reçoivent la feuille gratis.

Mélanges Littéraires.

La mère en pensa-t-elle la lecture à son fils.

UNE CONVERSATION AU XIIIÈ. SIÈCLE.

Un soir, à Venise, un homme entra dans l'atelier de Marc-Antoine Raimondi.

Cet homme, qui se blâit agité par quelques pensées de colère comprimées non sans peine, s'assit brusquement sur un des sièges de l'atelier, et s'informa d'un jeune être qui travaillait à ébaucher une planche de cuivre, si Marc-Antoine était au logis.

L'élève leva la tête avec surprise et regarda l'étranger en souriant :

—A l'orgi, à neuf heures du soir, répéta-t-il. Au logis à neuf heures du soir ! Eh ! bon dieu, d'où venez-vous pour faire une pareille question ? Depuis deux heures le seigneur Marc-Antoine est sorti, suivant son habitude, avec le seigneur Pietro Aricino, et ils ne rentreront certainement pas avant deux ou trois heures du matin.

—Est-voilà comment votre maître respecte et cultive les arts ! Il ne les regarde donc que comme un moyen de subvenir aux dépenses de ses débauches !... Allons, je reviendrai demain matin.

Et le lendemain matin, l'étranger revint en effet. Cette fois, il trouva Marc-Antoine.

—Salut ! fit-il brusquement.

L'étranger et jeune graveur ne digna même pas lever la tête pour répondre au salut de l'étranger.

—Je suis Allemand, seigneur, et j'ai acheté à Nuremberg une collection de gravures d'Albert Durer ; quelques-unes des dernières publiées me manquent néanmoins, et l'on m'a dit que vous pourriez me les procurer.

—Et cela est possible en effet, répondit Marc-Antoine ; mais cela regarde mon élève et non pas moi. Adressez-vous à ce jeune homme.

—Pour posséder de si belles épreuves des ouvrages d'Albert Durer, continua l'étranger, en feuilletant les gravures que lui présentait l'élève, il faut que vous ayez de fréquentes relations avec l'Allemagne, et sans doute avec Albert Durer lui-même ?

—Ah ! mon Dieu ! interrompit l'étranger : que vous je ! Albert Durer est un homme bien indigne de votre amitié !

—Comment cela ?

—C'est un fripon ?

—Mais seigneur !

—Un homme méprisable et de la plus mauvaise foi.

—Seigneur, Albert Durer est mon ami, et je ne puis souffrir qu'on l'insulte devant moi.

—C'est un fripon, vous dis-je ! Vous croyez qu'il vous donne des épreuves de ses gravures ? Non ! vous ne recevez de lui que des copies faites, tant bien que mal, par les plus médoctres de ses élèves.

Marc-Antoine devint rouge et déconcerté.

Comment, vous un graveur d'un si grand talent,

avez-vous pu vous laisser prendre à ce piège grossier ? Tenez, regardez cette épreuve au singe, et comparez-la à l'épreuve que j'en ai apportée de Nuremberg. Dites-moi maintenant si la gravure que vous tenez d'Albert Durer est comparable à la mienne ! Y retrouvez-vous la même vigueur, la même grâce, la même pureté de traits ? Ces eaux, vous les voyez bien, manquent de transparence, la perspective manque d'air, la madone manque de grâce, l'enfant manque de naturel. Voyez comme les contours sont incorrects et durs ! on dirait que votre épreuve a été gravée par un burin émaillé ; dans l'autre, on reconnaît toute la hardiesse et la vigueur du maître.

—Vraiment ! balbutia Marc-Antoine, vous avez raison ! Albert Durer m'a trompé.

—Ce n'est point Albert Durer qui vous a trompé, seigneur ! C'est vous qui trompez le public, ce public imbécile qui ne sait pas distinguer l'œuvre d'un artiste qui travaille pour l'avenir de celle d'un débauché qui vend son talent, s'il en a, aux turpitudes de l'Aréatin et de Jules Romain ! Oui, Marc-Antoine Raimondi, c'est vous l'imposteur ; c'est vous qui volez le nom d'un autre ; c'est vous qui volez mon nom, car je suis Albert Durer.

Marc-Antoine pâlit et aussitôt retomba sur son siège dont il s'était levé avec violence. —Et j'oublierais justice ! et toute l'Europe saura vos misérables artifices. Et je ferai en sorte que votre nom se trouve à jamais inséparable du nom de Marc-Antoine Raimondi, écoutez : Voilà quels seront vos titres dans la postérité. « C'est celui qui vola le nom d'Albert Durer et qui prostituait son burin aux dessins obscènes de Jules Romain et au livre infâme de l'Aréatin : voleur et débauché. »

Après cela il sortit. De chez Marc-Antoine, Albert Durer se rendit devant le sénat de Venise, où il porta plainte contre l'usurpateur de sa signature. Le sénat rendit à l'instant même un arrêt qui condamnait Marc-Antoine à ne plus contrefaire, sous les peines les plus graves, ni la signature, ni le monogramme d'Albert Durer. Il enjoignit en outre aux bourgeois du Sénat de brûler toutes les gravures mensongères.

L'Italie entière s'occupa de cette affaire et prit fait et cause pour Albert Durer. Le Pape Clément VII, instruit du vol honteux de Marc-Antoine, le fit jeter dans une prison, sous le prétexte qu'il avait gravé des épreuves obscènes, et lui infligea une longue captivité.

Albert Durer vengé et comblé d'honneurs, retourna dans son pays, après un séjour de trois mois à Mantoue et à Rome.

Marc-Antoine, malgré tout l'éclat de son talent, ne put jamais faire oublier sa conduite à l'égard d'Albert Durer, et plusieurs historiens contemporains n'écrivirent jamais son nom sans y ajouter l'épithète de Ladrone.

De nos jours, en France, devant les tribunaux et sur le pavé de la rue, il est été condamné à 200 francs de dommages-intérêts, et cela, après un procès long et coûteux pour Albert Durer, et puis personne n'eût songé à lui faire des reproches de sa conduite, personne même peut-être n'y eût pris garde.

C'est qu'alors l'art était de la part de l'artiste et de la part l'objet d'un culte unanime et pieux ;

tandis que de nos jours, l'artiste et le public font de l'art un métier dont les produits se vendent et s'échangent : rien de plus.

Tribunaux Publiques.

Au peu d'esprit que le bon homme avait, l'opinion d'autrui par conséquent venait.

Pour le Fantastique.

M. le Rédacteur,

Une brèche galéuse peut gêner tout un troupeau.

Si tout le monde laissait passer sans les déceler ou sans les montrer au doigt, ces êtres qui ne boulaissent pas d'autre moyen de se tirer de leur propre insignifiance qu'en attaquant les personnes utiles à la société, en difflamant leur caractère privé, on les verrait bientôt sortir de la solitude à laquelle la noirceur de leur œuvre les condamne, se réunir en bandes, s'établir en tribunaux des réputations et répandre bientôt la discorde et la haine parmi les canadiens !

Moisamment un soir, absorbé dans mes réflexions je fus distrait par un dialogue des plus animés mais dont je ne veux vous citer que quelques phrases éparpillées. Il avait lieu entre deux interlocuteurs dont l'un était un jeune homme dont l'œil d'abord assez doux et agréable étincelait bientôt sous le feu d'une colère concentrée. Son corps livré à de tels mouvements convulsifs annonçait une âme cruellement ébranlée, un cœur profondément ulcéré. L'autre paraissait un jeune homme bien né, un maître en réserve, un déportement sage et sensible :—

—Tu es heureux dans ton malheur. —Quoi, que veux-tu dire ? Est-ce que tu voudrais me narguer par ce que j'ai perdu ma majorité que m'avaient promise un tas de... et qu'on a été à la place que j'ambitionnais un homme sans argent et par conséquent sans principe ; je voudrais qu'après m'avoir enlevé mon emploi il m'ait arraché la vie ; si... maître de la situation... N'achève pas ; la colère t'égare tu es injuste. —Oh si je n'avais pas emité les suites d'un ressentiment de ces gens qui tiennent à lui, je l'aurais provoqué. —Mais non ou plutôt plus. —Au surplus il n'ignore pas mes sentiments à son égard ; je les ai fait connaître à un plus puissant que lui ; ses amis les connaissent ; chaque fois que je lui rencontre pas mes sentiments et mécontent d'avoir averti de ce que j'étais et son approche. Plus d'une fois ma bouche a prononcé un mot qui aurait été adressé à lui seul ; je ne suis content ni lui-même ; tout le monde prend sa défense ; je meurs de dépit ; mes amis me trahissent ou m'abandonnent, si mort... Arrête donc tu es hors de toi ; parais. —Tiens je me crois ton ami et je te dis franchement que ce que tu aurais de mieux à faire serait de rester tranquille et de perdre cette vilaine habitude qui te fait

LE FANTASQUE.

d'envier de tout le monde, de noircir en arrière le caractère de chacun, d'être jaloux de tous ceux qui valent mieux que toi, de décrier tout ce qui ne vient pas de toi et de tourner la dos à tes meilleurs amis, dès qu'ils ne pensent pas selon tes ordres.

Ainsi donc, recevoir ces bons avis en bonne part, celui auquel ils étaient adressés parait comme un trait, un rebroussement, par là que le mauvais plus est trop bien pris pour que des raisonnements le puissent faire disparaître.

Je souhais, Monsieur le Rédacteur, que les quelques lignes que je vous adresse ne parviennent pas à celui qui est l'objet d'un ressentiment aussi profond que celui qu'a témoigné l'auteur principal de la scène que je viens de vous rapporter; car malgré sa longanimité naturelle il lui serait difficile de pardonner; heureux, si dit le sage, celui qui peut pardonner; ce n'est point un délit, mais c'est plus qu'un homme.

— ANON.

LE FANTASQUE.

QUÉBEC, SAMEDI 10 SEPTEMBRE, 1812.

Fantaisies,

REFLEXIONS, NOUVELLES ET CANCANS.

Qui ti n'arrive bien châte.

PRÉJUGÉS,

ou

La raison pour laquelle les tems sont si dur.

Tout le monde se récrie sur la dureté des tems et personne ne cherche à en approfondir la cause, bien moins encore les moyens d'y remédier.

Il nous semble que sans trop nous livrer à de longues théories il serait possible de trouver l'explication de la gêne qui presso toutes les classes de la société plus ou moins, dans cette simple proposition: l'eu de personnes savent rester à la place que la nature leur avait destinée, parcequ'un des préjugés établis depuis longtemps, on ne sait pas estimer l'homme pour lui-même, mais seulement en raison de sa position sociale.

Posons des exemples.

Les campagnes manquent de bras; la culture languit; on ne peut faire travailler qu'à un prix qui ne laisserait pas de bénéfice au cultivateur. Cela parceque le paysan est considéré en quelque sorte comme un objet de ridicule lorsqu'il se trouve parmi des gens dont le seul mérite est d'habiter la ville. Le comparant voir les citadins plus élégamment vêtus; il les croit plus aisés, plus heureux, moins assujettis au travail; son village lui déplaît; les travaux de la terre le fatiguent; il a honte de lui-même et il ne tarde pas à écrire une existence, toujours laborieuse, il est vrai, mais usurée, pour venir à la ville braver quelques échecs comme salaire d'un travail pénible, et se soumettre aux chances variables du commerce, aux caprices des spéculateurs; il vient par un orgueil irréfléchi grossir les rangs des malheureux au mauvais sort desquels il contribue involontairement.

Le petit commerce est encombré par des concurrents semblables. Le fils d'un cultivateur auquel échoué un modeste héritage croit se créer une charmante vie en vendant à vil prix la ferme sur laquelle il pouvait couler des jours heureux, pour venir dans quelque coin de nos faubourgs prendre une boutique où, en peu d'années, il mangé son par son, le patrimoine que son père n'avait acquis que par un labeur constant, nié d'une sage économie. Des notes souvent faibles lui ont donné un avant-goût de l'enfer et le nuisent trop évidemment d'avoir voulu échanger son gilet d'étoffe grise, son simple bon d'habitant, contre l'habit de d'ny fin et le non qu'il a tant envié de maître de la ville.

Les professions libérales souffrent des mêmes maux, et, si cela continue, il ne s'agit pas de vivre bien vieux pour trouver à Québec plus d'avancés que de plébeurs, plus de docteurs que de malades, plus de notaires que de moribonds, que de financiers, que de brocanteurs de tous genres. D'où cela vient-il? De ce que les artisans sont pour la plupart mécontents du préjugé qu'il n'est pas assez comme il faut de faire apprendre un métier à l'enfant qu'on aime; qu'il aura beaucoup plus

d'honneur et de profit derrière le comptoir de la pharmacie, devant le papière écharné de sculptures exécutées au canif, que s'il suivait tout simplement l'état de son père. On ne met point en question sa capacité intellectuelle, ses goûts, ses dispositions; la complaisance paternelle renverse toutes les obstacles; on le confie aux études qu'il doit faire de lui, à tout risque, qu'un éminent chirurgien, un habile et savant jurisconsulte. On croit faire honneur à ses talents, à son génie, et on le laissent suivre son inclination naturelle, embrasser l'art auquel il est éminemment propre, et dans lequel il brillera, puisque sans études, sans frais, sans préjugés difficiles il l'aurait appris de son père dès l'enfance. Et cependant, quoiqu'on en dise, on trouverait tant d'avocats trop bêtes pour faire de bons charpentiers que de charpentiers trop obtus pour faire d'habiles avocats. Le préjugé est profondément enraciné et il ne faudra pour l'extirper rien moins que l'expérience de la nécessité. L'ouvrier est regardé par des esprits étroits (et malheureusement on en trouve de ceux-là en grand nombre) comme d'une caste inférieure parce qu'on ne réfléchit pas qu'il fait souvent un plus constant exercice de l'intelligence que pour construire une maison, un ouïl, un meuble, pour confectionner un habit de forme nouvelle, que pour administrer des pilules, enseigner, arracher un dent, passer un contrat de mariage, s'écarter en cour une objection à la forme, une demande incidente, ou faire exécuter une saisie. Tous les hommes qui tiennent honorablement leur place, qui exercent de bonne foi leur profession ou leur métier ont également droit au respect et à l'estime; de même celui qui brille dans son état, quelle qu'en soit la position relative, est digne des éloges et des applaudissements de la société.

Justicé bien des personnes ont fait inutilement des réflexions semblables à celles que nous soumettons aujourd'hui à nos lecteurs sans que pour cela, les choses aient pris un autre cours. Nous n'avons pas la vanité de croire que ce que nous disons sera suivi d'un meilleur résultat; mais la nécessité montrera bientôt, si déjà elle ne l'a point encore exigé, que pour le jeune homme qui ne peut attendre long tems, après la fin de ses études, que la vogue se tourne vers lui, le parti le moins dangereux, le plus véritablement honorable, sera toujours d'embrasser la carrière qu'a suivie son père. Qu'il s'instruise, cela est absolument nécessaire; mais qu'il n'ait jamais honte au sortir de l'école de prendre en mains la truelle, le rabot ou le marteau. Bons parents ne dites plus de vos enfants: « Celui-ci bouille d'esprit nous en ferons un avocat, l'autre est moins adroit, il aura l'air de son père, nous n'en ferons qu'un menuisier; » car l'expérience pourrait bien vous montrer, excellents parents, que vous auriez dû être le contraire.

Serait-il impertinent par hasard de demander à notre corporation ce que sont devenus les plans qu'elle avait demandés par avis publics, des travaux à exécuter pour approvisionner de feu la ville de Québec. On a s'écarter et le tems de les juger puisque le conseil qui avait donné aux ingénieurs trois mois pour les préparer en a déjà pris quatre lui-même pour les examiner.

La malle de ce matin n'a pas apporté de nouvelles de Kingston, et au départ du steamboat de Montréal le discours d'ouverture n'y était pas encore arrivé. Nous espérons être en mesure de le fournir Lundi matin à nos abonnés.

Il paraît que les bataillons des gardes de la reine et les Hussards s'en retournent cette année en Angleterre. Cela suit naturellement les dragonnades à l'usage du peuple de la terre. Grande jubilation parmi les émigrés de nos faubourgs qui perdent leurs pratiques les plus capées.

Il a été trouvé dans un champ près de St. Roch (appelé la verchère) une caisse contenant environ un quintal de vieilles balles. Des gens prétendent qu'elles ont été enfouies en cet endroit par les français. Cela ne peut pas être; les français ne cachent point leurs balles.

EST-IL RICHE? Voilà la question qui se fait toujours dès qu'on entend parler d'un homme. EST-ELLE BELLE? demande-t-on dès qu'il s'agit d'une femme; et cependant est il rien de moins essentiel au bonheur véritable que les deux qualités parfaitement indépendantes de la volonté de ceux qui doivent les posséder et qu'on recherche ou dédaigne à une même poursuite; soit de demander avec sollicité et le présentement est doux, vertueux, rangé, on l'entend également résumer tous ces deux précieux dans la question: Est-il riche? Si la réponse est favorable et que le prétendu soit belle l'histoire se conclut au plus tôt. Quelques maux s'écourent, la belle mariée n'est qu'une brêle statue ne songeant qu'à sa toilette; le riche époux fume, boit, joue, bat sa femme, la fait peut-être péir de chagrin, mais il est bien excusable: IL EST RICHE.

LA SOIRÉE MUSICALE de MM. NAGEL et NOURRIT est inévitablement remise à LUNDI PROCHAIN, le mauvais état de la salle du spectacle no lui ayant pas permis d'y débiter Samedi comme ils l'avaient annoncé. Espérons que ce retard en doublera l'impression du public doublant aussi le nombre des spectateurs.

NAISSANCE.

Le 7 du présent, la Dame de Ed. Jos De Bois, Ex. a mis au monde une fille.

MARIAGES.

A St. François de la petite-Rivière, le 16 de mois dernier, par le Rév. M. de St. Pierre, Curé, Sieur de Bouchard, Meunier, à M. de la Roche, Anathas Bouchard tous deux de la même paroisse.

DÉCÈS.

Il y a matin, à neuf heures, seigneur Jozeph GASTROT, ci-devant policier, à l'âge de 62 ans. Il est au soir, après une courte maladie, Flavian Gurgon Parant, âgé de six ans neuf mois, fils de Jos. Parant, Ecuyer, Médecin.

— Annonce.

Allez-tu le ciel l'aider.

A VENDRE. PAPIERS PEINTS De J. H. DUFOUR et LE ROY de PARIS.

PAUL ET VIRGINIE, porcelaine grise en trento feuilles au palis grand Raisin, et quelques pièces de l'ordure.

R. GINGRAS, Junr. Rue Lamontagne, No. 11. Québec, 10 Septembre 1812.

THEATRE ROYAL.

GRANDE SOIRÉE MUSICALE

PAR SIGNOR NAGEL, Premier Violon du Roi de Sardie et Hôte de P A G A N I N I ; ASSISTÉ DE MR. AUG. NOURRIT.

LE CÉLEBRE TENOR ET PROFESSEUR DU CONSERVATOIRE DE PARIS: LUNDI, SOIR, 12 Sept. 1812.

Prix des billets:—Première place 5s. Adressez à l'Hotel de France, à la discrétion de M. F. Fichetto et Cie, 13, rue de la Montagne, et le soir au bureau du théâtre. Galerie et Parterre, 2s. 6c.

Les portes seront ouvertes à 7 1/2 heures. On commencera à 8 heures. Québec, 8 Septembre, 1812.

VENTE DE PEAUX ET FOURRURES.

JE Sous-signé informe les Marchand Pelliciers de nos fourrures, que MERCREDI PROCHAIN le 11 du courant, il fera à ses magasins une vente considérable de fourrures et de peaux de préparations Européenne et américaine lesquelles seront vendues positivement et sans réserve et comprennent un assortiment très étendu dans cette ligne, et spécialement adapté pour les marchands pelliciers et fabricants de fourrures, et d'une qualité très supérieure. Conditions libérales. La vente aura lieu à DEUX HEURES précises G. D. BALZAROTTI, E. & C. Québec, 7 Septembre 1812.